

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 11 juillet 2022 à 20 h 08.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 11 juillet 2022.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Est absente madame Josée Asselin, conseillère

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Sont également présents : madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics ainsi que monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 12461-07-22**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 5 juillet 2022.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Achat de mobilier pour la nouvelle bibliothèque municipale
 - 4.2 Remplacement de l'éclairage de la patinoire et du terrain de tennis au Del, programme solutions efficaces d'Hydro-Québec et annulation de la résolution 12319-01-22
 - 4.3 Demande de paiement no. 4 à construction éclair pour l'aménagement de la bibliothèque municipale
 - 4.4 Demande de paiement no. 4 à Pointco Inc. pour les travaux de construction de la mise à niveau de l'aréna de Clermont
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aide financière
 - 5.2 Modification à la résolution no. 12356-03-22 — Vente de terrain à Gestion Blackwraith Inc.
 - 5.3 Rallye de Charlevoix —Édition 2022
 - 5.4 Projet d'agrandissement du CPE Pignons sur rue — Cession d'une partie de terrain
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – 1 rue de la Falaise
 - 7.2 Installation d'enseigne – 180 boulevard Notre-Dame
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Demande supplémentaire à la demande pour une activité au Parcours des Berges les 22-24 juillet 2022
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juin 2022

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 juin 2022

12. Divers et période de questions

13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour présenté soit adopté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION NO 12462-07-22

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉ-SOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 5 juillet 2022, ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée des procès-verbaux leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 ACHAT DE MOBILIER POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RÉSOLUTION NO 12463-07-22

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT le besoin en mobilier ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de MBH aménagement et mobilier de bureau en date du 11 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-448-20-1 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au règlement d'emprunt pour la bibliothèque ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat du mobilier pour la future bibliothèque municipale à MBH aménagement et mobilier de bureau au montant de 16 003,38 \$ taxes incluses, livraison et installation aussi incluses ;

QUE la présente résolution soit adressée à MBH aménagement et mobilier de bureau.

4.2 REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE ET DU TERRAIN DE TENNIS AU DEL, PROGRAMME SOLUTIONS EFFICACES D'HYDRO-QUÉBEC ET ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 12319-01-22 RÉSOLUTION NO 12464-07-22

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de l'éclairage au DEL des terrains sportifs de la Ville pour une meilleure performance et une meilleure rentabilité énergétique ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu au programme triennal en immobilisations ;

CONSIDÉRANT la résolution 12319-01-22 désignant Éclairage Techno-LED agrégateur pour le projet ;

CONSIDÉRANT QU'Éclairage Techno-LED n'a pas respecté les conditions de son entente et est incapable de répondre aux besoins de la ville de Clermont ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT les offres d'artiZana Inc. en date du 10 juin 2022 pour l'achat de lumières DEL pour la patinoire et le terrain de tennis et d'agir à titre d'agrégateur pour la participation de la Ville de Clermont au programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'abroger la résolution 12319-01-22 annulant l'entente avec Techno-LED ;
- D'accepter les offres d'artiZana Inc. pour l'achat de lumières DEL pour un montant de 4 598,99 \$ pour la patinoire et de 12 500,08 \$ pour le terrain de tennis, taxes incluses, ces montants incluent le retour de la subvention d'Hydro-Québec qui sera perçue par artiZana Inc.;
- De désigner artiZana Inc. agrégateur pour le projet de remplacement de l'éclairage au DEL de la patinoire et du terrain de tennis de la Ville qui sera déposé au programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec ;
- D'autoriser la directrice générale ou le directeur des loisirs à signer tout document relatif à cette offre de service et de procéder à l'achat des lumières DEL à artiZana Inc. ;

QUE la présente résolution soit adressée à artiZana Inc.

4.3 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 4 À CONSTRUCTION ÉCLAIR POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RÉSOLUTION 12465-07-22

ATTENDU QUE par sa résolution no. 12245-10-21, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de construction dans le cadre de l'aménagement de sa nouvelle bibliothèque municipale à Construction Éclair ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation du paiement no. 4 du directeur des travaux publics et de l'architecte au dossier ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement no. 4 à Construction Éclair au montant de 184 123,33 \$ taxes incluses.

4.4 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 4 À POINTCO INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA DE CLERMONT RÉSOLUTION 12466-07-22

ATTENDU QUE par sa résolution no. 12347-02-22, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de construction de la mise à niveau de l'aréna de Clermont à Pointco Inc. ;

ATTENDU l'avancement des travaux et la recommandation du paiement no. 4 du directeur des travaux publics ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement no. 4 à Pointco Inc. au montant de 705 240,50 \$ taxes incluses.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO 12467-07-22

CONSIDÉRANT la liste des dons et subventions adoptée avec le budget 2022 ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 719 07 695 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières sui-
vantes :

- Gym Santé Plus 10 000 \$
- Main de l'Espoir 500 \$

5.2 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO. 12356-03-22 - VENTE DE TER- RAIN À GESTION BLACKWRAITH INC. RÉSOLUTION NO 12468-07-22

CONSIDÉRANT la résolution no. 12356-03-22 autorisant la Ville de Clermont de vendre à Gestion Blackwraith Inc., un terrain situé sur le lot 3 256 953 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 1237,4 mètres carrés pour un coût total de 27 742,66 \$ taxes incluses, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 15 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont aurait dû sortir le lot du domaine public et qu'il y a lieu de modifier la résolution no. 12356-03-22, à cet effet ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER
RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de modifier la résolution
no. 12356-03-33 afin d'indiquer que la Ville confirme le retrait du lot 3 256 953 du domaine public.

5.3 RALLYE DE CHARLEVOIX – ÉDITION 2022 RÉSOLUTION NO 12469-07-22

ATTENDU QUE l'organisation du Rallye de Charlevoix tiendra une nouvelle édition de son événement annuel les 21, 22 et 23 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE Rallye de Charlevoix a déposé une demande d'autorisation pour circuler dans certaines rues de la municipalité lors de l'événement ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER
FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont autorise Rallye de Charlevoix à tenir une course dans certaines rues de la municipalité les journées du 22 et 23 octobre 2022, sous condition que ;

- L'organisation du Rallye de Charlevoix détienne les assurances-responsabilité requises pour la tenue de son événement ;
- L'organisation du Rallye de Charlevoix doit informer les citoyens des secteurs visés pour la fermeture temporaire des rues et obtenir leur autorisation ;

QUE la présente résolution soit transmise à Rallye de Charlevoix.

5.4 PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CPE PIGNONS SUR RUE – CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN RÉSOLUTION 12470-07-22

CONSIDÉRANT le plan d'action du gouvernement du Québec ayant pour but de compléter et moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement du CPE Pignons sur rue situé à Clermont a été retenu par le gouvernement du Québec ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement ampute une grande partie de la cour extérieure du CPE ;

CONSIDÉRANT la demande du CPE Pignons sur rue à la Ville de Clermont la possibilité que celle-ci lui cède une partie du terrain adjacent à sa cour extérieure, soit le lot no 3 256 929 ;

CONSIDÉRANT QUE le CPE Pignons sur rue s'engage à assumer les frais d'arpentage et de notaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont accueille favorablement le projet d'agrandissement du CPE ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la ville de Clermont accepte de céder une partie du lot no 3 256 929 au CPE Pignons sur rue pour son projet d'agrandissement ;

QUE le CPE Pignons sur rue assume les frais d'arpentage et de notaire ;

QUE la présente résolution soit transmise au CPE Pignons sur rue.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1 RUE DES FALAISES RÉSOLUTION NO 12471-07-22

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 21 juin 2022 à la Ville pour la propriété située au 1 rue des Falaises afin de réputer conforme l'agrandissement de la résidence avec une marge avant minimale à 3,50 mètres alors que la marge avant minimale de la zone 146 — Ha est de 6 mètres.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2022-07-616 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal le refus de la demande dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil demandent au comité consultatif d'urbanisme d'analyser à nouveau la demande de dérogation mineure pour le 1 rue de la Falaise et d'aller visiter le terrain de la résidence.

Les membres du conseil s'engagent également à visiter le terrain de résidence pour bien prendre connaissance de la demande et les impacts.

7.2 DEMANDE D'INSTALLATION D'ENSEIGNE AU 180 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO 12472-07-22

CONSIDÉRANT la demande déposée à la Ville concernant l'installation d'une enseigne commerciale au mur avant pour la succursale de la Caisse Desjardins au 180 boulevard Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-434-13 ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2022-07-617 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la demande de permis d'installation d'enseigne ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal **acceptent** la demande de permis d'installation d'une enseigne commerciale au mur avant pour la succursale de la Caisse Desjardins au 180 boulevard Notre-Dame.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE À LA DEMANDE POUR UNE ACTIVITÉ AU PARCOURS DES BERGES LES 22-24 JUILLET 2022 RÉSOLUTION NO 12473-07-22

CONSIDÉRANT la résolution no. 12452-06-22 autorisant monsieur Raymond Bouchard à tenir l'événement Freedom 2022 avec Bikers Charlevoix les 22, 23 et 24 juillet 2022 au Parcours des Berges avec conditions ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bouchard demande aussi l'autorisation d'utiliser le terrain du site de dépôt à neige de la ville, face au Parcours des Berges pour offrir aux participants de son événement de s'installer, soit avec des tentes ou des VR, le temps de son événement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la ville de Clermont autorise monsieur Raymond Bouchard à utiliser le terrain du site de dépôt à neige de la ville de Clermont pour un maximum de 25 tentes et VR, la durée de son événement sous condition de respecter les exigences suivantes :

- Qu'aucune activité nuisible n'ait lieu après à 23 h (règlement VC-415-10 articles 2.3.38 et 2.4.1) ;
- Aucun feu ni pyrotechnie ne peuvent avoir lieu (règlement VC-415-10 article 2.8.15 et règlement VC-413-09 article 12.2) ;
- De remettre les lieux à leur état initial à la fin des activités, soit que tout soit en ordre et nettoyer. À défaut de remettre les lieux dans un état jugé satisfaisant par la Ville, cette dernière facturera monsieur Bouchard pour les frais de nettoyage.

De transmettre copie de la présente résolution à monsieur Raymond Bouchard.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUIN 2022 RÉSOLUTION NO 12474-07-22

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de ratifier les déboursés de juin 2022 au montant de **914 432,58 \$** (*chèques manuels : 734 877,49 \$ + prélèvements 93 030,99 \$*) ainsi que le versement des salaires de juin 2022 au montant de **86 524,10 \$**.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-06-2022
RÉSOLUTION NO 12475-07-22**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste de paiement des comptes à payer de juin 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte le paiement de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2022 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **144 981,94 \$** (144 981,94 \$ — chèques annulés : 0 \$).

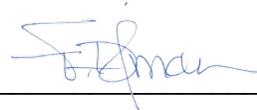
12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION NO 12476-07-22**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE QUE la séance soit levée à 20 h 25.

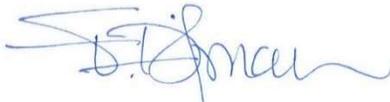


**Luc Cauchon
Maire**



**France D'Amour
Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



**France D'Amour
Directrice générale**